

لجنة تنظيم عمليات البورصة و مراقبتها
Tasqamut n usuddes d toessast n temhilin n tbursa



COSOB

Atelier technique portant sur LA CONFORMITE

Ministère des finances

27 Novembre 2019

Dossier de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) organise, le Mercredi 27 Novembre 2019 au siège du Ministère des Finances, son troisième atelier technique sur « **LA CONFORMITE** ».

Animé par des professionnels nationaux et internationaux, cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions fixées par l'article 7 du règlement COSOB n° 15-01 du 15 avril 2015 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB), ainsi que celles prévues par l'article 4 de l'instruction COSOB n° 16-04 du 18 décembre 2016 portant sur les fonctions et les conditions de qualification et d'inscription du responsable de la conformité.

PROGRAMME

- 09h 00 – 09h 10 → Allocution de bienvenue
*Monsieur **Abdelhakim BERRAH**, Président de la COSOB*
- 09h 10 – 09h 20 → Discours d'orientation
*Son Excellence, **Monsieur Le Ministre des Finances***
- 09h 20 – 09h 30 → Allocation
*Son Excellence, **Monsieur Lukas Rosenkranz**, Ambassadeur de Suisse en Algérie*
- 09h 30 – 09h 50 → "La conformité en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
*M. **Sidahmed SAIDI**, Président de la CTRF*
- 09h 50 – 10h 10 → "Rôle et axes de travail de l'Organe de Prévention et de lutte contre la corruption -ONPLC-"
*M. **Azedine GAOUA**, Chef d'Etudes à l'ONPLC*
- 10h 10 – 10h 30 → Obligations professionnelles et dispositif de conformité des IOB agréés»
*M. **TALEB Kamel**, Directeur Compliance à la COSOB*
- 10h 30 – 10h 45 → **Pause**
- 10h 45 – 11h 05 → "Lutte contre la corruption – ce que fait la Suisse",
***Monsieur Olivier BOVET** - Senior Advisor - Secrétariat d'Etat à L'Économie – SECO*
- 11h 05 – 11h 20 → "Mise en pratique du programme de conformité chez Total "
*M. **Vincent ROUSSEAU**, Directeur Financier et Compliance Officer –Total E&P Algérie*

- 11h 20 – 11h 35 → "Prévenir, Détecter et Répondre : le rôle de la Compliance chez Novartis"
M. Christophe SAUER, Responsable Ethic & Compliance pour la région MENA –Novartis
- 11h 35 – 11h 45 → "Compliance, avantage compétitif"
M. Serge DUBOIS, Directeur des Affaires Publiques – LH Algérie
- 11h 45 – 12h 05 → "Ethique"
Professeur Sid-Ali BOUKRAMI
- 12h 05 – 12h 30 → **Débat**
- 12h 30 → **Conclusions et clôture**

LES INTERVENANTS



Le Professeur **Ali BOUKRAMI**, Economiste et ancien Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Prospective et de la Statistique. Il a été le premier responsable du Commissariat Général à la Planification et à la Prospective (CGPP).

Monsieur Ali BOUKRAMI a aussi occupé les postes de Directeur Général de l'Institut des Etudes Douanières et Fiscales (IEDF) de Koléa, Président de la COSOB, Vice-recteur puis Directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce. Il a été également à la tête de l'Institut de Financement du Développement du Maghreb arabe (IFID) Tunis et Président du Conseil National des Statistiques.



Monsieur Ahmed SAIDI, *Président de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier -CTRF- Ministère des Finances.*

Diplôme de l'École Nationale d'Administration (ENA) 1991. Post-graduation spécialisée en management bancaire:1995. Diplôme de l'Institut de Financement du Développement du Maghreb : 1998

Il a occupé les postes suivants : Inspecteur des Finances à l'Inspection Générale des Finance 1991 à 2000, Chef de Brigade à l'inspection Générale des Finances de 2000 à 2003, Sous -directeur de la Santé et de la Sécurité Sociale à l'Inspection Générale des Finances de 2010 à 2015, Directeur de mission à l'Inspection Générale des Finances de 2010 à 2015, de Contrôleur Général des Finances chargé de la supervision des opérations de contrôle des grands secteurs structurants et Président de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) à partir du 31 octobre 2019.

Comme il a intervenu auprès d'organismes, institutions et entreprises publiques (y compris les banques et les compagnies d'assurance), ainsi qu'auprès d'association ayant bénéficié de l'aide de l'Etat, pour des missions de contrôle de la gestion, d'audit, d'enquête, d'expertise judiciaire et d'évaluation.

Il a préparé des missions de contrôle, constitution des brigades, suivi des opérations de contrôle, et réception, correction et transmission des rapports y afférents et/ou animé des séminaires: infraction de change, e-banking; il a élaboré des travaux et rapports particuliers, notamment le projet de rapport annuel conjoint Ministre des Finances Gouverneur de la Banque d'Algérie. Il est membre du Comité National des Transactions pour les Infractions de Change.



Monsieur Azeddine GAOUA, Chef d'Etudes à l'ONPLC

A obtenu une licence en droit, puis un DESS en finances publiques.

Il a occupé les postes suivants :

- Vérificateur de comptabilité ;
- Sous directeur des opérations fiscales ;
- Vérificateur de gestion ;
- Chef de brigade des enquêtes ;
- Chef de bureau de la réglementation fiscale ;
- Chef d'études auprès de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption.



*Monsieur, **Kamel TALEB**, Directeur de Développement et de Surveillance du Marché.*

Diplômé de l'université de Bejaia et Titulaire du diplôme de Maitrise en Marketing affaires internationales et du Master économie appliquée spécialité Aide à la décision pour l'entreprise de l'université du Littoral cote d'Opale (ULCO), il a rejoint la COSOB en 2011, il s'occupe de la surveillance du marché et des intermédiaires en opérations de bourse (IOB), de l'instruction des demandes d'agrément pour l'exercice des activités IOB et des demandes d'inscriptions et d'habilitation des professionnels du marché. Il s'occupe aussi du suivi des projets de développement de l'infrastructure du marché et de la mise à niveau du cadre juridique du marché.



*Monsieur **Olivier Bovet**, Senior Advisor (Département fédéral de l'Economie, de la Formation et de la Recherche DEFR ; Secrétariat d'Etat à l'économie SECO; Secteur Investissements internationaux et entreprises multinationales)*

Titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Sa première expérience professionnelle l'a conduit au bureau du PNUD à Islamabad où il a géré des projets de développement industriel au Pakistan (1992-1994). Il a ensuite rejoint l'OFAEE (Office fédéral des affaires économiques extérieures) qui est ensuite devenu le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie). Il y a passé plusieurs années à s'occuper des relations économiques bilatérales avec les pays du continent africain, puis à gérer des projets de coopération au développement économique, dans le secteur des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement durables. M. Bovet a effectué deux missions à l'étranger, auprès des Ambassades de Suisse à Belgrade en Serbie (2006-2010) et à Tunis en Tunisie (2015-18), où il a été en charge de projets de développement économique. En 2018, il a rejoint la division Investissements internationaux et entreprises multinationales du SECO où il coordonne la participation de la Suisse à la lutte internationale contre la corruption, notamment avec l'OCDE. Un autre dossier sous sa responsabilité est la bonne gouvernance des ressources naturelles en Suisse du point de vue du SECO.



*Monsieur **Vincent Rousseau**, Directeur Financier et Compliance Officer – Total E&P Algérie - Mise en pratique du programme de conformité chez Total.*

Ingénieur et Master Finance, 30 ans d'expérience en fonction Finance, Audit et Conformité.

Chez Total, il a exercé des postes au Siege et en filiale, dans le Raffinage, l'Electricité, la Holding et l'Exploration Production.

Depuis Aout 2019, il occupe le poste de Directeur Financier de Total EP Algérie.



*Monsieur **Christophe SAUER**, Responsable Ethic & Compliance pour la région MENA- Novartis*

Titulaire d'un diplôme de Pharmacien de la Faculté de Pharmacie de Paris Sud, d'un MBA de l'IAE de Paris et d'un Healthcare Compliance Certificate from Seton Hall Law School.

Il a rejoint l'industrie pharmaceutique en 1995. Depuis le début de sa carrière, il a eu l'opportunité de travailler pour trois grands groupes pharmaceutiques dont Novartis et au sein de différents départements comme le médical, le commercial, le marketing, la direction générale et plus récemment du département compliance où il occupe le poste de Directeur Intégrité et Compliance Moyen-Orient Afrique du Nord basé à Dubai.

Son parcours professionnel l'a amené à travailler en France (1995-1998 et 2003), en Australie (1999-2003), au Maroc (2004 et 2016-2017) en Tunisie (2005-2016) et depuis 2018 aux Emirats Arabes Unis.

Lors de son passage en Tunisie, il a participé à la création de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Tuniso Suisse, ainsi qu'à la création du Syndicat des Entreprises Pharmaceutiques Innovantes et de Recherche (SEPHIRE). En tant que Président de Sephire (2014-2016), il était membre du comité de pilotage du Partenariat Public Privé pour le Cluster de l'Industrie Pharmaceutique sous l'égide de la Banque Mondiale où il a entre autre participé à l'élaboration d'un code de déontologie pour les bonnes pratiques de promotion médicale.

Dans ces fonctions actuelles, il est responsable de la mise en place de programmes pour renforcer la culture d'intégrité de Novartis Pharma dans la région MENA. Il a également pour mission d'identifier et de prévenir les risques de corruption et de mauvaise conduite pour protéger la réputation de Novartis.



Monsieur **SERGE DUBOIS**

Directeur des Affaires Publiques Lafarge Holcim en Algérie depuis 2014. Serge Dubois a une longue carrière à différents postes de management dans le secteur Oil & Gas pendant une quinzaine d'année puis dans l'industrie Steel & Mining notamment dans la fonction des Affaires Publiques.

[COSOB : Atelier technique sur « La conformité » : Un gage de bonne gouvernance](#)

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) organise, mercredi prochain, au siège du ministère des Finances, son troisième atelier technique sur «La conformité».

Animé par des professionnels nationaux et internationaux, cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions fixées par l'article 7 du règlement COSOB n°15-01 du 15 avril 2015 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB), ainsi que celles prévues par l'article 4 de l'instruction COSOB n°16-04 du 18 décembre 2016 portant sur les fonctions et les conditions de qualification et d'inscription du responsable de la conformité, précise la COSOB. L'objectif recherché à travers l'organisation de cet atelier consiste à contribuer au renforcement des compétences des professionnels de la place financière, en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption et de fraude financière. Le président de la COSOB, M. Abdelhakim Berrah, précise, à ce propos, que «La conformité est distincte de la légalité» et que «ce qui est légal n'est pas forcément conforme». La conformité, a-t-il expliqué, couvre trois grands risques lié notamment à la sécurité financière (corruption, lutte contre le blanchiment, financement du terrorisme...), à la protection contre la fraude (les abus de marché, conflit d'intérêt, respect des règles de transparence...) et enfin, à la protection des intérêts des clients dans la vente des produits et services, les échanges entre le client et l'établissement financier. Aussi, la conformité tend à s'imposer en tant qu'exigence de plus en plus forte au sein des établissements financiers et des entreprises. Loin d'être associée uniquement aux seules contraintes, la conformité s'avère également un facteur et un atout de compétitivité en ce sens qu'elle contribue à «améliorer l'image et la confiance tout en identifiant les risques».

Dans cette optique, le responsable de la conformité est appelé à s'enquérir et détenir les informations, à vérifier leur véracité dans l'intérêt de toutes les parties.

En fait, l'environnement dans lequel évolue le marché financier impose que les chargés de la conformité soient en mesure de maîtriser les techniques et réglementations qui leur permettent d'anticiper les risques, de mieux les maîtriser. Dans ce sens, le rôle de la conformité, consiste en premier lieu à donner aux concernés les moyens de détecter et de surveiller les risques de non-conformité, et de s'assurer, par conséquent, de la sécurité des opérations financières, en vérifiant que celles-ci sont dûment conformes aux règles déontologiques et à la législation. Des préalables garants de la confiance et de la sécurité pour tous, clients et établissements financiers. De ce fait, la conformité est un pilier fondamental qui exige que, les acteurs du marché financier ainsi que les Intermédiaires en Opération de Bourse (IOB) doivent impérativement s'inscrire dans la conformité des standards internationaux et de la législation algérienne pour être en mesure d'assumer leur mission de contrôle des flux financiers dans les normes et conditions requises.

D. Akila



وكالة الأنباء الجزائرية
ALGERIE PRESSE SERVICE

Publié le : mardi, 26 novembre 2019 12:56

Finances: la COSOB organise mercredi le 3ème atelier technique sur la conformité

ALGER- La Commission d'Organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) organisera mercredi son 3ème atelier technique portant sur "la conformité", destiné au secteur de la finance, a-t-on appris auprès de cet organisme.

L'objectif de cet atelier, qui se tiendra au siège du ministère des Finances, est de contribuer au renforcement des compétences des professionnels de la place financière, notamment en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

"La conformité est l'un des outils de la prévention et de la lutte contre la corruption. C'est important de sensibiliser et de former les gens (responsables et les travailleurs) sur les bonnes pratiques", a expliqué la même source dans une déclaration à l'APS.

La conformité est différente du contrôle interne et d'inspection. Elle constitue également un avantage compétitif pour les entreprises car c'est l'une des conditions exigée par les grandes entreprises étrangères pour faire du business, a-t-on ajouté.

Dans ce cadre, la COSOB compte proposer au gouvernement "la mise en place d'un observatoire de l'éthique" pour les entreprises, a fait savoir la même source.

L'atelier de la COSOB verra la participation notamment des représentants du ministère des Finances, le Centre traitement du renseignement financier (CTRF), la Banque d'Algérie, ainsi que des représentants d'entreprises suisses venus exposer leurs expériences.



26-11-2019

Finances: la COSOB organise le 3^{ème} atelier technique sur la conformité

La Commission d'Organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) organisera mercredi le 27 novembre 2019 en Algérie, la 3^{ème} atelier technique portant sur « la conformité », destiné au secteur de la finance.

L'objectif de cet atelier, qui se tiendra au siège du ministère des Finances, est de contribuer au renforcement des compétences des professionnels de la place financière, notamment en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

« La conformité est l'un des outils de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Selon la source c'est important de sensibiliser et de former les gens (responsables et les travailleurs) sur les bonnes pratiques ».

L'atelier de la COSOB verra la participation notamment des représentants du ministère des Finances, le Centre traitement du renseignement financier (CTRF), la Banque d'Algérie, ainsi que des représentants d'entreprises suisses venus exposer leurs expériences.

Algérie: Finances – La COSOB organise mercredi le 3^{ème} atelier technique sur la conformité

[26 novembre 2019 Afriquefinance](#)



Alger — La Commission d'Organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) organisera mercredi son 3^{ème} atelier technique portant sur « la conformité », destiné au secteur de la finance, a-t-on appris auprès de cet organisme.

L'objectif de cet atelier, qui se tiendra au siège du ministère des Finances, est de contribuer au renforcement des compétences des professionnels de la place financière, notamment en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

La conformité est différente du contrôle interne et d'inspection. Elle constitue également un avantage compétitif pour les entreprises car c'est l'une des conditions exigée par les grandes entreprises étrangères pour faire du business, a-t-on ajouté.

Dans ce cadre, la COSOB compte proposer au gouvernement « la mise en place d'un observatoire de l'éthique » pour les entreprises, a fait savoir la même source.

L'atelier de la COSOB verra la participation notamment des représentants du ministère des Finances, le Centre traitement du renseignement financier (CTRF), la Banque d'Algérie, ainsi que des représentants d'entreprises suisses venus exposer leurs expériences.



وكالة الأنباء الجزائرية

ALGERIE PRESSE SERVICE

Publié le : mercredi, 27 novembre 2019 15:37

Banques publiques: Intégration d'administrateurs indépendants en décembre prochain



ALGER- Le ministre des Finances, Mohamed Loukal a annoncé, mercredi à Alger, le début de la mise en œuvre "effective" des réformes dans les banques publiques, à partir du 15 décembre prochain, à travers l'intégration d'administrateurs indépendants au sein des Conseils d'administration.

Ces administrateurs indépendants "qui détiennent une vaste expérience dans les domaines bancaire, financier et économique ainsi que dans le domaine de la numérisation du système bancaire, intégreront le Conseil d'administration de chaque banque", a indiqué M. Loukal dans l'allocution d'ouverture des travaux du 3e atelier technique sur "la Conformité", destiné au secteur des Finances.

Le ministre a également précisé, lors de cette rencontre, organisée par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB), que la séparation du Conseil d'administration de l'appareil exécutif s'inscrivait parmi les premières réformes destinées au secteur des banques.

الوقاية من مخاطر السوق المالية تستلزم احترام القوانين و تكوين الموارد البشرية

أدرج يوم : الأربعاء, 27 تشرين2/نوفمبر 2019 18:20

الجزائر - ركزت أشغال الورشة التقنية الثالثة حول "المطابقة" التي نظمت اليوم الاربعاء بالجزائر العاصمة على الوقاية من المخاطر المحتملة في السوق المالية باحترام القوانين الوطنية والدولية المعمول بها و كذا تكوين الموارد البشرية. و خلال هذا اللقاء الذي نظم بمقر وزارة المالية, اكد رئيس لجنة تنظيم ومراقبة عمليات البورصة (كوسوب), عبد الحكيم براح على أهمية تعيين مسؤول للمطابقة داخل كل مؤسسة مالية و تكليفه بمهام مراقبة التكوين و تطبيق القوانين والإخطار. و اوضح السيد براح بأن الحكومة ترغب من خلال لجنة تنظيم ومراقبة عمليات البورصة, في تكوين الفاعلين في السوق المالية في مجال المطابقة الى جانب إرساء أخلاقيات تسمح بتشجيع المنافسة الشريفة.

و اعتبر ان مطابقة نشاطات المؤسسات مع القوانين والمعايير المعمول بها "ليست مسألة سهلة التنفيذ بالنظر إلى التطورات الجديدة في القطاع المالي", مبرزاً أن "ما كان مقبولاً من معاملات سابقاً صار غير مقبول في الوقت الحالي بفعل عدة متغيرات".

و اشار السيد براح الى وجود العديد من الإدارات "غير المطابقة تماماً للقوانين" سيما الجديدة منها, وهو ما يستدعي- كما قال- "مساندة الموظفين والعمال لتحسين معاملتهم للزبون و أدانهم و ذلك في اطار احترام القوانين".

وبخصوص انشاء مرصد للأخلاقيات للمؤسسات الذي سيرفع الى الحكومة, اوضح السيد براح بأنه مؤسسة مستقلة تنصب على مستوى رئاسة الجمهورية أو الوزارة الأولى أو وزارة المالية. و تتمثل مهمتها الاساسية في وضع قانون لأخلاقيات التعامل داخل المؤسسات المالية وخارجها.

و عن الورشات التقنية حول "المطابقة", التي تنظمها لجنة تنظيم ومراقبة عمليات البورصة, شدد السيد براح على اهميتها و ضرورة اقامتها كل ستة اشهر على الاقل.

من جهته, أكد رئيس خلية معالجة الاستعلام المالي والمطابقة ومكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب بوزارة المالية, أحمد سعدي أن تحقيق أهداف المطابقة و تسيير المخاطر يبقى تحدياً دولياً يتخطى حدود الرقعة الجغرافية للدول ويتطلب مجهودات إضافية ومستدامة.

واوضح ان محاربة الفساد ينبغي أن تدرج كثقافة لدى إدارة كل المؤسسات, داعياً المشاركين في الورشة إلى ضرورة إعداد سجل للمخاطر والمطابقة تعتمد عليه المؤسسات و يتم تحيينه بصفة مستدامة.

و بدوره, دعا رئيس الدراسات بالهيئة الوطنية للوقاية من الفساد, عز الدين قاوة إلى ضرورة منح عمليات تسيير المخاطر والمطابقة على مستوى المؤسسات المالية الجزائرية طابع الانزام من خلال وضع برنامج ومخطط عمل واضح المعالم.

و يـتطلب وضع نظام قانوني ملزم تحديد خارطة خاصة بالمخاطر لمساعدة الشركات على الانخراط أكثر في محاربة الفساد.

و خلال اشغال الورشة, استعرض كاتب الدولة للاقتصاد بوزارة المالية السويسرية, اوليفي بوفي تجربة بلاده في مجال محاربة الفساد حيث تطرق إلى تقرير النشاطات السنوي لمجموعة العمل في مجال محاربة الفساد و النتائج الداخلية لسويسرا في مجال محاربة الفساد مع أهم التوصيات التي وجهت للحكومة.

و ثمن المتحدث "النقاش الجدي" الذي تعرفه الجزائر حول كفاءات تطوير محاربة الفساد وتشجيع المؤسسات في مجالات مطابقة القوانين و تسيير المخاطر.

من جانبه أفاد سفير سويسرا بالجزائر, لوكاس روسينكانز أن ضمان مطابقة القوانين مع المعايير الوطنية والدولية بالغ الأهمية للتمكن من محاربة الفساد وتبييض الأموال, مشيراً إلى أنه حتى الدول الرائدة في هذا المجال ليست بمعزل عن فضائح الفساد و هو ما يؤكد ضرورة فتح المجال للتطوير وتبادل الخبرات.

و اعتبر السفير أن القوانين تشكل وقاية ناجعة بشرط ان تنفذ بشكل كامل وصارم.

لوكال: المؤسسات المالية ملزمة بتنفيذ المطابقة كأداة للوقاية وتسيير المخاطر

أدرج يوم : الأربعاء, 27 تشرين 2/نوفمبر 2019 16:36

الجزائر - أكد وزير المالية محمد لوكال يوم الأربعاء بالجزائر العاصمة أن اعتماد المطابقة كإحدى أدوات الوقاية من الفساد ومكافحته, يلزم البنوك بتنظيم الرقابة الداخلية بطريقة مستقلة و باحترام القوانين السارية المفعول.

و أفاد الوزير خلال الورشة التقنية الثالثة حول "المطابقة" الموجهة لقطاع المالية المنظمة من طرف لجنة تنظيم ومراقبة عمليات البورصة (كوسوب), أن تعزيز وظيفة المطابقة في المؤسسات المالية من شأنه ضمان المساواة بين نشاطات والتزامات البنوك ومطابقتها مع مختلف القوانين المؤطرة في هذا المجال.

واعتبر السيد لوكال ان المهمة الرئيسية حاليا تكمن في التطوير المستدام للمطابقة من طرف كل البنوك الفاعلة في الجزائر عمومية كانت أم خاصة, أين سيتكفل بنك الجزائر بمتابعة هذه الإجراءات ومهمات المراقبة.

وستسمح هذه الإجراءات -إضافة الوزير- بتعزيز تنافسية المؤسسات باعتبارها من الشروط الرئيسية التي تفرضها المؤسسات الأجنبية لمباشرة الأعمال.

وأشار وزير المالية الى أن المطابقة كوظيفة مستقلة ومنتظمة, تدرج ضمن أنشطة المؤسسات المالية, ستصبح عامل رئيسي ضمن إجراءات الوقاية وتساعد على التحكم أكثر في تسيير المخاطر داخل مؤسسات السوق, سيما أن إطارها القانوني موجود منذ 2015.

و أوضح الوزير ان مهمة مجلس إدارة البنوك العمومية تتمثل في المتابعة المستمرة للأطر القانونية المنظمة والالتزامات القانونية في مجال الاستشراف المصرفي والمحددة من طرف بنك الجزائر.

ويضع بنك الجزائر قيد التنفيذ إجراءات المراقبة الداخلية والتي تغطي خاصة نظام مراقبة العمليات والإجراءات.

وفي مجال مكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب, قال السيد لوكال أن المشرع يلزم النظام البنكي بتنفيذ الميكانيزمات المخصصة في إطار هذه المهمة حيث يجب ان تتطابق كل العمليات البنكية مع القانون الخاص بمكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب سيما المادة 7 منه.

وتلزم هذه المادة المؤسسات بوضع نظام لتسيير المخاطر يسمح بتحديد الزبون المحتمل والمعلومات المتعلقة بأعماله وأصل رأس ماله للتمكن من القيام بالاجراءات اللازمة دون إجحاف في حق هذا الأخير.

يذكر أن الورشة عرفت مشاركة ممثلين عن وزارة المالية ومركز معالجة الاستعلامات المالية وبنك الجزائر, بحضور سفير سويسرا بالجزائر وكاتب الدولة للاقتصاد بوزارة المالية السويسرية.

Opérations de bourse : Atelier technique sur la conformité

Un atelier technique portant sur la conformité s'est tenu mercredi au siège du Ministère des Finances. Il est organisé par la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB). Animé par des professionnels nationaux et internationaux, cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement COSOB n° 15-01 du 15 avril 2015 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des Intermédiaires en opérations de bourse (IOB), ainsi que celles prévues par l'instruction portant sur les fonctions et les conditions de qualification et d'inscription du responsable de la conformité. Parmi les thèmes : "La conformité en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme", par Sidahmed Saidi, président de la CTRF ; "Rôle et axes de travail de l'Organe de prévention et de lutte contre la corruption –ONPLC", par Azedine GAOUA, chef d'études à l'ONPLC ; "Lutte contre la corruption – ce que fait la Suisse", par Olivier Bovet senior Advisor - Secrétariat d'Etat à L'Économie – SECO ; "Mise en pratique du programme de conformité chez Total" par Vincent Rousseau, directeur financier et compliance Officer –Total E&P Algérie ; "Prévenir, détecter et répondre : le rôle de la Compliance chez Novartis" par Christophe Sauer, responsable Ethic & Compliance pour la région MENA –Novartis.

Rédaction Web



وكالة الأنباء الجزائرية
ALGERIE PRESSE SERVICE

Publié le : mercredi, 27 novembre 2019 17:59

Loukal: les institutions financières tenues à la conformité comme outil de prévention et de gestion des risques

ALGER- Le ministre des Finances, Mohamed Loukal, a affirmé, mercredi à Alger, que l'adoption de la conformité en tant qu'outil de prévention et de lutte contre la corruption astreint les banques à l'organisation du contrôle interne de manière indépendante et dans le respect des lois en vigueur.

Le renforcement de la fonction de la conformité au sein des institutions financières permet de garantir l'égalité entre les activités et les engagements des banques et d'assurer leur mise en conformité avec les différentes lois régissant ce domaine, a indiqué M. Loukal, lors des travaux du 3e atelier technique sur "la Conformité", destiné au secteur des finances et organisé par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB).

"Notre principale mission consiste actuellement à réaliser le développement durable de la conformité, au niveau de toutes les banques activant en Algérie, publiques ou privées", a expliqué le ministre, ajoutant que la Banque d'Algérie (BA) devra prendre en charge le suivi de ces procédures et les missions de contrôle.

Ces procédures permettront le renforcement de la compétitivité des institutions, étant "l'une des conditions exigée par les grandes entreprises étrangères pour faire du business", a-t-il précisé.

Etant un outil indépendant et organisé qui s'inscrit dans le cadre des activités des institutions financières, la conformité deviendra un élément essentiel dans les procédures de prévention et aidera à mieux contrôler la gestion des risques au sein des institutions du marché, sachant que son cadre juridique existe depuis 2015, a souligné le ministre.

M.Loukal a fait savoir que la mission du Conseil d'administration des banques publiques consiste à assurer un suivi permanent des cadres et des engagements juridiques en matière de prospective financière, lesquels sont définis par la BA.

La BA procède à l'application des procédures de contrôle interne, couvrant particulièrement le système de contrôle des opérations et des procédures.

Concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, M. Loukal a indiqué que le législateur astreint le système bancaire à la mise en œuvre des mécanismes consacrés dans le cadre de cette mission, ajoutant que toutes les opérations bancaires doivent être en conformité avec la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment l'article 7.

L'article en question astreint ses institutions à mettre en place un système de gestion des risques permettant la détermination du client potentiel et des informations relatives à ses affaires et à l'origine de son capital afin de procéder aux mesures nécessaires, sans aucune discrimination à son encontre.

Il convient de rappeler que l'atelier a vu la participation des représentants du ministère des Finances, le Centre traitement du renseignement financier (CTRF) et la Banque d'Algérie, en présence de l'ambassadeur de la Suisse à Alger et du secrétaire d'Etat suisse à l'économie.



Risques du marché financier : la prévention implique le respect des lois et la formation de la ressource humaine

ALGER- Les travaux du 3ème Atelier technique sur la conformité, organisé mercredi à Alger, ont focalisé sur la prévention des risques du marché financier à travers le respect des lois nationales et internationales en vigueur et la formation de la ressource humaine.

Lors de cette rencontre organisée au siège du ministère des Finances, le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) Abdelhakim Berrah a mis en avant l'importance d'un responsable de conformité dans tout établissement financier pour le contrôle, l'application des lois et le signalement.

M.Berrah a précisé que le gouvernement souhaite, à travers la COSOB, former les acteurs du marché financier dans le domaine de la conformité et instaurer des règles de déontologie pour encourager la concurrence loyale.

Soulignant que la conformité des activités des établissements aux lois et normes en vigueur "n'est pas une entreprise facile en raison des nouveaux développements dans le secteur financier", le président de la COSOB a précisé que "les pratiques qui étaient acceptées par le passé ne le sont plus actuellement du fait de plusieurs facteurs".

M.Berrah qui a relevé que plusieurs administrations, notamment nouvelles, étaient "non conformes aux lois", a préconisé "l'accompagnement des fonctionnaires et des personnels pour améliorer leur relation aux clients ainsi que leur performance, et ce dans le respect des lois".

Evoquant le dossier de la création d'un Observatoire de la déontologie de l'entreprise, qui sera soumis au Gouvernement, M. Berrah a précisé qu'il s'agit d'un établissement autonome qui sera placé soit auprès de la présidence de la République, du Premier ministre ou du ministère des Finances et que sa mission principale sera d'élaborer un code de déontologie pour les établissements financiers.

Concernant les ateliers techniques sur "la conformité", organisée par la COSOB, M. Berrah a insisté sur leur importance, plaidant pour leur organisation tous les six mois au minimum.

Pour sa part, président de la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) Ahmed Saidi a affirmé que la réalisation des objectifs de la conformité et de la gestion des risques demeure un défi international dépassant le cadre géographique des Etats et exigeant des efforts supplémentaires et durables.

La lutte contre la corruption doit être appréhendée en tant que culture au sein des administrations de tous les établissements, a-t-il estimé appelant les participants à cet atelier à la mise en place d'un fichier de risque et de conformité auquel se réfèrent les établissements, et qui doit être actualisé régulièrement.

De son côté, le chef des études auprès de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), Azzedine Kaoua, a mis en avant la nécessité de conférer le caractère obligatoire aux opérations de gestion des risques et de conformité au niveau des institutions financières algériennes, et ce à travers un programme et un plan d'action aux contours bien définis.

Un cadre juridique contraignant exige la définition d'un fichier spécifique des risques pour aider davantage les établissements à adhérer à la lutte contre la corruption.

Lors de ces travaux, le Secrétaire d'Etat à l'économie au ministère des Finances suisse a donné un exposé sur l'expérience de son pays en matière de lutte contre la corruption, mettant en exergue le rapport des activités annuelles du Groupe de travail en matière de lutte contre la corruption et les résultats internes de la Suisse en la matière avec les principales recommandations adressées au Gouvernement.

Il a salué, par ailleurs, "le débat sérieux" que connaît l'Algérie sur les moyens de promotion de la lutte contre la corruption et l'encouragement des institutions en matière de conformité aux lois et de gestion des risques.

De son côté, l'ambassadeur de Suisse en Algérie, M. Lukas Rosenkranz, a indiqué que la garantie de la conformité des lois aux normes internationales est très importante en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, relevant que même les pays pionniers dans ce domaine ne sont pas à l'abri des scandales de corruption, d'où la nécessité d'ouvrir le domaine l'échange d'expériences.

Les lois constituent une protection efficace à la condition d'être appliquées intégralement et rigoureusement, a-t-il conclu.

Réforme des banques publiques : Intégration d'administrateurs indépendants dès le 15 décembre prochain

[R. E.](#)

Le ministre des Finances, Mohamed Loukal, a annoncé, hier à Alger, le début de la mise en œuvre «effective» des réformes dans les banques publiques, à partir du 15 décembre prochain, à travers l'intégration d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration.

Ces administrateurs indépendants *«qui détiennent une vaste expérience dans les secteurs bancaire, financier et économique ainsi que dans le domaine de la numérisation du système bancaire, intégreront le conseil d'administration de chaque banque»*, a indiqué Mohamed Loukal dans l'allocution d'ouverture des travaux du 3^e atelier technique sur «La conformité», destiné au secteur des finances.

Le ministre a également précisé, lors de cette rencontre, organisée par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), que la séparation du conseil d'administration de l'appareil exécutif s'inscrivait parmi les premières réformes destinées au secteur des banques.

Selon le premier argentier du pays, dont les propos ont été rapportés par l'APS, l'appel à candidatures sera annoncé ultérieurement par le ministère, sachant que les administrateurs indépendants seront choisis par la commission de sélection qui sera installée et sera composée de cadres du ministère des Finances et d'universitaires. Il sera également procédé à l'intégration effective des nouveaux membres indépendants du conseil d'administration, lors de l'assemblée générale annuelle prévue en juin 2020, a-t-il soutenu.

Annonçant également l'élargissement de ces mesures de réforme au profit des institutions du secteur des finances et des entreprises affiliées, M. Loukal a souligné que la réalisation réelle de la séparation des pouvoirs permettra d'instaurer davantage de transparence et de communication dans le secteur.

En matière de conformité, le ministre a mis en avant l'importance de la mise en place d'une vision aux contours clairs sur les modalités liées au respect des engagements inhérents à la conformité pris par les institutions financières, en renforçant le débat entre les opérateurs et les banques et en assurant davantage de professionnalisme dans le secteur bancaire.

Il convient de rappeler que l'atelier organisé, mercredi, au siège du ministère des Finances, visait à consolider les compétences des professionnels sur la scène financière, notamment en ce qui a trait à la prévention et à la lutte contre la corruption.



29-11-2019

Risques du marché financier : la prévention implique le respect des lois et la formation de la ressource humaine

ALGER- Les travaux du 3ème Atelier technique sur la conformité, organisé mercredi à Alger, ont focalisé sur la prévention des risques du marché financier à travers le respect des lois nationales et internationales en vigueur et la formation de la ressource humaine.

Lors de cette rencontre organisée au siège du ministère des Finances, le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) Abdelhakim Berrah a mis en avant l'importance d'un responsable de conformité dans tout établissement financier pour le contrôle, l'application des lois et le signalement.

M.Berrah a précisé que le gouvernement souhaite, à travers la COSOB, former les acteurs du marché financier dans le domaine de la conformité et instaurer des règles de déontologie pour encourager la concurrence loyale.

Soulignant que la conformité des activités des établissements aux lois et normes en vigueur « n'est pas une entreprise facile en raison des nouveaux développements dans le secteur financier », le président de la COSOB a précisé que « les pratiques qui étaient acceptées par le passé ne le sont plus actuellement du fait de plusieurs facteurs ».

M.Berrah qui a relevé que plusieurs administrations, notamment nouvelles, étaient « non conformes aux lois », a préconisé « l'accompagnement des fonctionnaires et des personnels pour améliorer leur relation aux clients ainsi que leur performance, et ce dans le respect des lois ».

Evoquant le dossier de la création d'un Observatoire de la déontologie de l'entreprise, qui sera soumis au Gouvernement, M. Berrah a précisé qu'il s'agit d'un établissement autonome qui sera placé soit auprès de la présidence de la République, du Premier ministre ou du ministère des Finances et que sa mission principale sera d'élaborer un code de déontologie pour les établissements financiers.

Concernant les ateliers techniques sur « la conformité », organisée par la COSOB, M. Berrah a insisté sur leur importance, plaidant pour leur organisation tous les six mois au minimum.

Pour sa part, président de la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) Ahmed Saidi a affirmé que la réalisation des objectifs de la conformité et de la gestion des risques

demeure un défi international dépassant le cadre géographique des Etats et exigeant des efforts supplémentaires et durables.

La lutte contre la corruption doit être appréhendé en tant que culture au sein des administrations de tous les établissements, a-t-il estimé appelant les participants à cet atelier à la mise en place d'un fichier de risque et de conformité auquel se réfèrent les établissements, et qui doit être actualisé régulièrement.

De son côté, le chef des études auprès de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), Azzedine Gaoua, a mis en avant la nécessité de conférer le caractère obligatoire aux opérations de gestion des risques et de conformité au niveau des institutions financières algériennes, et ce à travers un programme et un plan d'action aux contours bien définis.

Un cadre juridique contraignant exige la définition d'un fichier spécifique des risques pour aider davantage les établissements à adhérer à la lutte contre la corruption.

Lors de ces travaux, le Secrétaire d'Etat à l'économie au ministère des Finances suisse a donné un exposé sur l'expérience de son pays en matière de lutte contre la corruption, mettant en exergue le rapport des activités annuelles du Groupe de travail en matière de lutte contre la corruption et les résultats internes de la Suisse en la matière avec les principales recommandations adressées au Gouvernement.

Il a salué, par ailleurs, « le débat sérieux » que connaît l'Algérie sur les moyens de promotion de la lutte contre la corruption et l'encouragement des institutions en matière de conformité aux lois et de gestion des risques.

De son côté, l'ambassadeur de Suisse en Algérie, M. Lukas Rosenkranz, a indiqué que la garantie de la conformité des lois aux normes internationales est très importante en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, relevant que même les pays pionniers dans ce domaine ne sont pas à l'abri des scandales de corruption, d'où la nécessité d'ouvrir le domaine l'échange d'expériences.

Les lois constituent une protection efficace à la condition d'être appliquées intégralement et rigoureusement, a-t-il conclu.

Des administrateurs indépendants dans les banques publiques dès le 15 décembre

par [AW](#) · Publié novembre 28, 2019 · Mis à jour novembre 30, 2019

APS, Le Soir d'Algérie, 28 novembre 2019

Le ministre des Finances, Mohamed Loukal, a annoncé, mercredi à Alger, le début de la mise en œuvre «effective» des réformes dans les banques publiques, à partir du 15 décembre prochain, à travers l'intégration d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration.

Ces administrateurs indépendants «qui détiennent une vaste expérience dans les domaines bancaire, financier et économique ainsi que dans le domaine de la numérisation du système bancaire, intégreront le conseil d'administration de chaque banque», a indiqué M. Loukal dans l'allocution d'ouverture des travaux du troisième atelier technique sur «la conformité», destiné au secteur des finances. Le ministre a également précisé, lors de cette rencontre, organisée par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (Cosob), que la séparation du conseil d'administration de l'appareil exécutif s'inscrivait parmi les premières réformes destinées au secteur des banques. Selon le Premier argentier du pays, l'appel à candidature sera annoncé ultérieurement par le ministère, sachant que les administrateurs indépendants seront choisis par la Commission de sélection qui sera installée et sera composée de cadres du ministère des Finances et d'universitaires. Il sera également procédé à l'intégration effective des nouveaux membres indépendants du conseil d'administration, lors de l'assemblée générale annuelle prévue en juin 2020, a-t-il soutenu.

Annonçant également l'élargissement de ces mesures de réformes au profit des institutions du secteur des finances et des entreprises affiliées au secteur, M. Loukal a souligné que la réalisation réelle de la séparation des pouvoirs permettra d'imprimer davantage de transparence et de communication dans le secteur. En matière de conformité, le ministre a mis en avant l'importance de la mise en place d'une vision aux contours clairs sur les modalités liées au respect des engagements inhérents à la conformité pris par les institutions financières, en renforçant le débat entre les opérateurs et les banques et en assurant davantage de professionnalisme dans le secteur bancaire.

Il convient de rappeler que l'atelier organisé, mercredi, au siège du ministère des Finances, visait à consolider les compétences des professionnels sur la scène financière, notamment en ce qui a trait à la prévention et à la lutte contre la corruption.

APS